

Artisan, chef d'entreprise, bénéficiez jusqu'à 20 000€ de subvention pour vos projets de développement

Vous avez un projet et souhaitez demander cette aide, c'est simple, ...

Parlez-en à votre conseiller de la CMA36 (coordonnées au dos)

1- DETERMINER VOS PROJETS

Votre(s) objectif(s) sur les trois prochaines années :

- Investir dans du nouveau matériel, de nouvelles machines
- Aménager un show-room
- Agrandir ou acquérir de nouveaux locaux
- Améliorer les conditions de travail de mon entreprise
- Réaliser des travaux en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement
- Recruter du personnel (un agent commercial par exemple)
- Me former
- Etablir un véritable plan de formation pour mes collaborateurs ou mes employés
- Participer à un salon, une foire
- Développer mon activité commerciale (créer un site Web...)
- Proposer un nouveau produit
- Elargir mon champ d'intervention...

Si vous avez coché un ou plusieurs critères ou pour tout autre projet de développement, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accompagne pour construire et mettre en œuvre un véritable projet de développement pour votre entreprise.

2- ETRE CONCERNE PAR LE CAP' DEVELOPPEMENT

- Les entreprises artisanales ayant au moins 12 mois d'activité
- Les entreprises ayant un projet de développement dans une activité éligible

Secteurs concernés par l'aide CAP' Développement :

- ▶ Les activités de production et/ou de services aux entreprises
- ▶ L'alimentaire et la restauration (hors restauration rapide),
- ▶ Les métiers d'art
- ▶ Le bâtiment (les entreprises artisanales engagées dans une démarche qualité de type RGE, QUALIBAT, QUALIT'ENR... et les artisans ayant recours à l'apprentissage).
- ▶ L'artisanat de proximité (hors ambulance et taxi) dès lors qu'il s'agit de la dernière activité dans la commune.

3 – VOUS ACCOMPAGNER DANS L'ELABORATION DE VOTRE PROJET DE DEVELOPPEMENT :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose d'établir une véritable stratégie de développement pour votre entreprise.

Votre conseiller Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose :

- **Un entretien approfondi** qui permettra de définir les points forts et les points d'amélioration de votre entreprise ;
- **L'appui à la définition d'un plan d'actions global** sur deux ou trois ans ;
- **le montage du dossier CAP' Développement** grâce à un accompagnement de 5 jours. La mobilisation des financements sur les 5 volets : investissement matériel, investissement immobilier, export, commercial et numérique, conseil, s'appuiera sur des compétences d'experts (comptables, banques, agences de communication...)
- **Le parrainage de votre dossier** par la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**, après vérification de l'éligibilité, il sera ensuite instruit et présenté auprès des élus régionaux qui statueront sur l'attribution de l'aide ;
- **Le suivi de votre entreprise** dans son projet de développement.



Il nous font confiance

« Grâce à la subvention du Cap Artisanat Développement, j'ai pu investir dans de nouvelles machines. Avec mon conseiller CMA, nous avons établi un réel plan d'actions en matière d'investissements et de développement commercial, mis en place pour 3 ans. L'acquisition d'un logiciel en 3D m'a permis d'élaborer de nouveaux produits et d'apporter un service complémentaire à mes clients. Aujourd'hui, je compte bien développer mon activité sur Internet et ainsi élargir mon type de clientèle ».

VOS CONTACTS : vos conseillers CMA36 :

Rémy FAGUET : Boischaux Nord, CAC, Châteauroux (reprise)

☎ 02.54.08.80.05 / r.faguet@cm-indre.fr

Jean-Luc GOURIN : PNR, Ardentes, canton de Saint-Benoît et Eguzon

☎ 02.54.08.80.06 / j.l.gourin@cm-indre.fr

Géraldine MOREAU : Champagne Berrichonne, canton d'Argenton, Châteauroux (création)

☎ 02.54.08.80.23 / g.moreau@cm-indre.fr

Céline TERRET : Pays de la Châtre

☎ 02.54.08.80.09 / c.terret@cm-indre.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
31, rue Robert Mallet Stevens - BP 296 - 36006 Châteauroux cedex
Tel : 02.54.08.80.00 – contacts@cm-indre.fr
www.cma36.fr – Suivez-nous sur 

